Baumettes : un détenu balafré dans une coursive

02/01/2013 à 19h03

Un jeune détenu des Baumettes a été gravement blessé, dimanche, par un autre détenu. Stéphane S., âgé de 30 ans, condamné en janvier 2012 à trois ans de prison pour un vol avec violences, a été hospitalisé en urgence après avoir été agressé à l'aide d'un morceau de verre ou de miroir. Son avocate, Me Catherine Martini, évoque une importante blessure au visage ayant nécessité la pose d'une quarantaine de points de suture.

Les faits se sont déroulés dans les parties communes de la prison, à la remontée des promenades et sous les yeux des agents de l'administration pénitentiaire. L'agresseur, muni d'un objet coupant, s'est rué sur la victime pour la frapper au niveau de la mâchoire.

Le parquet de Marseille a ouvert une enquête, le principal objectif étant de tenter de découvrir le contentieux existant entre les deux détenus. En l'absence d'une prolongation de l'hospitalisation, il semblerait que les blessures ne soient que superficielles. L'auteur de ces faits a été placé au quartier disciplinaire et pourrait être rapidement entendu en garde à vue.

Contrairement à l'administration, l'entourage du détenu blessé évoque un autre scénario assurant que les coups ont été portés dans la cellule où se trouvait Stéphane S. et dont un surveillant avait ouvert la porte vers 19 heures.

Cette agression conforte le bilan dressé par Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté qui, le 6 décembre, avait rendu publiques ses recommandations faites en urgence au ministre de la Justice au sujet du centre pénitentiaire marseillais. (…)

> *"Cette violence est le reflet de la vie marseillaise, notamment de ses quartiers Nord, lit dans le rapport du*

contrôleur général. L’établissement fonctionne comme un marché de biens et services où tout s’achète et se vend au prix fort.” Surtout ce qui est illégal : l’usage d’un portable par exemple. “Ce marché génère des créances et des dettes, des injonctions de payer, des rackets, des menaces. L’agression sanctionne celui qui ne veut ou ne peut plus payer.“

(…) La Provence
Merci à chris3818919